

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 142

présenté par
Mme Youssouffa

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« morale »,

insérer les mots :

« ou d'une organisation criminelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure les organisations criminelles dans le cadre de la disposition qui prévoit le gel des avoirs, à l'instar des organisations de passeurs de migrant aux Comores vers Mayotte.